

que nous pourrions avancer cet argent à un intérêt ne dépassant pas 3 p. 100 ou 3·5 p. 100, —ou en tout cas à moins de 3½ p. 100, même en tenant compte de tous les frais d'administration.

Ces emprunts immobiliers seraient amortis en trente ans, avec un paiement comptant ne dépassant pas 10 p. 100 du total; la formule ne s'appliquerait pas à toutes les maisons, mais seulement à celles qui coûteraient environ \$10,000 à des gens qui en ont besoin, et n'ont pas les fonds voulus pour construire des maisons de prix élevés. Un plan de ce genre (les députés pourront s'en rendre compte en calculant comme moi) permettrait de louer des maisons pour \$45 par mois, ou moins encore.

La ligne de conduite du Gouvernement a pris la direction opposée, au cours des dernières années. L'intérêt qu'exige la Société centrale d'hypothèques et de logement a été relevé deux fois; d'abord de 4½ à 5 p. 100, puis, récemment, de 5 à 5½ p. 100. Étant donné les nouvelles familles qui se sont fondées, ainsi que la forte immigration et l'accumulation de la demande depuis l'époque d'avant-guerre, la situation du logement s'est beaucoup aggravée, tandis que le Gouvernement n'a, jusqu'ici, pris aucune mesure appropriée pour répondre aux besoins de la population canadienne.

Nous en sommes déçus. Nous sommes également désappointés de voir que le Gouvernement n'a fait, dans le discours du trône, aucune mention d'un programme national de santé. Vous n'ignorez pas que nous jugeons pareil programme nécessaire au bien-être de la population canadienne. Nous sommes un des trois derniers pays démocratiques du monde qui n'aient pas encore adopté un programme de ce genre. En Allemagne il existe depuis plusieurs années. La Norvège, la Suède, le Danemark, la Hollande et, plus récemment, la Grande-Bretagne ont institué des programmes de santé. Les trois pays qui n'en ont pas, sont les États-Unis, naturellement le Canada, et, dans une certaine mesure, l'Australie. L'Australie a, toutefois, un genre de programme d'hospitalisation.

Quoique nous soyons heureux de constater que le discours du trône fasse mention d'un programme envisagé en vue d'assurer la réadaptation des invalides et de leur venir en aide, ce qui est très bien, nous remarquons aussi qu'un tel programme fait mention des gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui signifie, je suppose, que les provinces devront fournir leur part du point de vue financier. Je m'abstiendrai de critiquer tant que nous n'aurons pas vu en quoi consiste le programme de sécurité sociale; toutefois, je dis

dès maintenant que la méthode à laquelle recourt le gouvernement fédéral en vue d'établir ce programme, étant donné que les provinces seront appelées à assumer leur part de ce qu'il en coûtera, mettra en très mauvaise posture les provinces moins fortunées du pays qui voudront en tirer parti. Voilà pourquoi je dis qu'un programme national de santé s'impose.

J'indiquerai certains des aspects que devrait comporter un tel programme, selon nous. Il existe certains principes qui nous paraissent de la plus haute importance. Le premier, je l'ai mentionné en maintes circonstances, consiste en ce que, selon nous, un tel programme d'hygiène devrait assurer une entière protection à tous les Canadiens, peu importe le revenu des particuliers.

En deuxième lieu, le service fourni devrait prévoir, à notre avis, tous les soins hospitaliers, mentaux et dentaires, les soins des yeux et autres. Grâce à la loi adoptée par ma province, ces soins sont accordés en ce moment en Saskatchewan.

Troisièmement, la mise en œuvre du programme devrait, autant que possible, être décentralisée par l'entremise des ministères provinciaux de la Santé et, au-dessous de ces ministères, par l'entremise des services d'hygiène régionaux.

Quatrièmement, nous croyons que l'instauration du programme devrait s'accompagner de mesures vigoureuses visant à remédier à la pénurie de médecins, de dentistes, d'infirmières et d'autres techniciens, ainsi qu'au manque d'aménagements hospitaliers.

Enfin, nous croyons que c'est le gouvernement fédéral qui devrait défrayer le programme en puisant dans les revenus généraux du Canada. Ainsi, tous les Canadiens seraient sur le même pied, qu'ils habitent le Nouveau-Brunswick ou l'Alberta, pour mentionner peut-être la province qui a le moins de ressources et celle qui possède les ressources les plus riches. Qu'un particulier habite une province ou l'autre, il devrait jouir des mêmes droits dans ces domaines.

Tels sont les éléments essentiels du programme que nous proposons. En proposant un tel programme, je veux présenter un amendement à l'amendement formulé par le chef de l'opposition (M. Drew). Appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), je propose que l'amendement soit modifié par la suppression des mots suivants:

Le bien-être du Canada dépend de la libre concurrence; et que